

pas essentiel que l'on établisse définitivement cette année soit le format soit le contenu du Recueil, même si la publication en a été approuvée en principe. Peut-être serait-il plus opportun d'autoriser le Secrétariat à dresser une sorte d'édition d'essai rédigée d'après les termes que notre Commission aura approuvés lors de la conclusion de ses débats. A titre d'exemple seulement, ce pourrait être une édition polygraphiée à tirage limité, pour le cas où les frais d'impression se révéleraient trop considérables. L'on pourrait au choix demander au Secrétariat d'élaborer une oeuvre soit selon le schéma que je viens de tracer, soit selon un autre plan soit même de faire une ébauche alternative.

Monsieur le Président, je souhaite avoir démontré que c'est avec un esprit ouvert que la délégation du Canada s'est adonnée à l'étude du point de notre ordre du jour que nous traitons cette semaine. Permettez-moi de résumer en quelques mots notre attitude. La publication du recueil de documents juridiques touchant les Nations Unies ayant été approuvée en principe, il y aurait lieu de créer un ouvrage qui soit le plus utile possible. Nos suggestions de ce matin tentent à remédier à certaines déficiences que nous avons cru percevoir dans le genre de texte qu'on avait envisagé; pour l'instant, la délégation du Canada ne formule aucune proposition formelle. Finalement, si le sentiment de certaines délégations, qu'elles soient mues par des considérations d'ordre financier ou par toute autre préoccupation sur un plan plus général, les porte, par contre, à renvoyer toute la question à la prochaine Assemblée, il serait probablement souhaitable qu'elles se déclarent dans ce sens sans trop tarder. Quant à nous, nous avons la conviction d'avoir présenté des suggestions réalistes. Si nos idées contribuaient à aider la Sixième Commission à atteindre un but concret, à la suite de la discussion de ce sujet, nous aurions le sentiment d'avoir fait notre devoir. Je vous remercie, Monsieur le Président.